



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

SPORT

**PISCINE DE LILLERS - TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET ETAIEMENT DE LA POUTRE
BOIS LAMELLE COLLE - SIGNATURE D'UN MARCHE**

Considérant qu'à la suite des fissurations constatées sur une des poutres bois lamellé collé lors de l'année de parfait achèvement des travaux de la piscine ; une procédure d'expertise a été engagée

Considérant que lors des expertises menées par le cabinet HONORE en novembre 2025, une décision de fermeture de la piscine a été prononcée dans l'attente d'investigations complémentaires

Considérant que ces investigations ont conduit à exiger le confortement de la poutre par étaieement depuis l'extérieur avant la réouverture de l'équipement,

Considérant que cet ouvrage doit faire l'objet d'études de dimensionnement et de réalisation des travaux par des sociétés spécialisées,

considérant qu'en application des dispositions de l'article R2122-8 du code de la commande Publique il y a lieu de signer des marchés avec les sociétés :

- DETERMINANT pour le dimensionnement des ouvrages ayant son siège social 32 rue de la Boétie à PARIS (75008) pour un montant de 12 157,00 € HT

- RENFORTEC pour la réalisation de l'étaieement ayant son siège social 70, boulevard Courcelles à PARIS (75017) pour un montant de 67 073,32 € HT

pour une durée de 2 mois pour la réalisation des travaux à compter de l'ordre de service et de 1 an pour la mise a disposition de l'étaieement a compter de la réception.

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer les marchés ayant pour objet l'étaieement de la poutre bois Lamellé collé de la piscine de LILLERS aux sociétés

DETERMINANT pour le dimensionnement des ouvrages ayant son siège social 32 rue de la Boétie à PARIS (75008) pour un montant de 12 157,00 € HT

RENFORTEC pour la réalisation de l'étalement ayant son siège social 70, boulevard Courcelles à PARIS (75017) pour un montant de 67 073,32 € HT,

pour une durée de 2 mois pour la réalisation des travaux à compter de l'ordre de service et de 1 an pour la mise à disposition de l'étalement à compter de la réception,

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **12 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMÉZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 MARS 2026**

Et de la publication le : **13 MARS 2026**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMÉZ Philippe